

Séance du 08 Avril 2013

Le huit avril deux mille treize, dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 29 mars 2013

Date d'affichage : 16 avril 2013

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; M DUPONT Henri ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène.

Etaient excusés : M. ALLIX Gratien (procuration M. LEROUXEL) ;
Mme L'ORPHELIN Pierrette (procuration M. CORON) ;
M. BOURDON (procuration M. DUPONT)

M.PATIN, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Compte Administratif (CA) 2012 Budget « Ordures Ménagères » (visa /04/2013)

Le CM approuve à l'unanimité le CA Budget « Ordures Ménagères » du Maire, pour l'exercice 2012, qui laisse apparaître un déficit global de clôture de 973.91 €

II. Intégration du déficit du Budget « Ordures Ménagères » (visa /04/2013)

Après délibération, le CM, à l'unanimité, décide d'intégrer le déficit du budget annexe « Ordures Ménagères » d'un montant de 974 € dans le budget communal.

III. Compte Administratif (CA) 2012 Budget « Assainissement » (visa /04/2013)

Le CM approuve à l'unanimité le CA Budget « Assainissement » du Maire pour l'exercice 2012, qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 4 362.23 €

IV. Budget Primitif 2013 Budget « Assainissement » (visa /04/2013)

Le CM approuve à l'unanimité le Budget « Assainissement » 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 36 775 € soit 19 598 € pour la section d'exploitation et 17 177 € en investissement.

L'excédent de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2012 de 26 € reste affecté en recette d'exploitation ; celui de 4 335 € en investissement sera affecté en recette d'investissement.

V. Compte Administratif (CA) 2012 Budget « Lotissement Le Bois Hébert » (visa /04/2013)

Le CM approuve à l'unanimité le CA Budget « Lotissement Le Bois Hébert » du Maire pour l'exercice 2012, qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 39 455.64 €

VI. Budget Primitif 2013 Budget « Lotissement Le Bois Hébert » visa /04/2013)

Le CM approuve à l'unanimité le Budget « Lotissement Le Bois Hébert » 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 39 455 € pour la section de fonctionnement. La section d'investissement est inexistante.

L'excédent de clôture de 2012 de 39 455 € est affecté en recette de fonctionnement.

VII. Compte Administratif (CA) 2012 Budget « Lotissement Beaux Regards » (visa /04/2013)

Le CM approuve à l'unanimité le CA Budget « Lotissement Beaux Regards » du Maire pour l'exercice 2012, qui laisse apparaître un déficit global de clôture de 34 074.55 €

VIII. Budget Primitif 2013 Budget « Lotissement Beaux Regards » (visa /04/2013)

Le CM approuve (14 voix pour et 1 abstention) le Budget « Lotissement Beaux Regards » 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 309 501 €, soit 155 551 € pour la section de fonctionnement et 153 950 € en investissement.

Le déficit de clôture de 2012 de 34 075 € est affecté en dépense d'investissement.

IX. Budget Primitif 2013 budget « Hôtel Restaurant »

Mme le Maire rappelle que du fait de notre adhésion à la communauté de communes de Canisy, les dépenses concernant la partie hôtel seront prises en charge par la communauté de communes de Canisy.

Cependant, certains conseillers jugeant le montant excessif de l'opération sur le restaurant et le logement, ne souhaitent pas s'engager dans ce projet. Pourtant, il s'avère que la commune dispose de revenus suffisants pour faire face à cet investissement dans les prochaines années compte-tenu des nouvelles recettes attendues :

DEPENSES		RECETTES	
Achat des biens	161 300 €	Vente presbytère	230 000 €
Etude CCI	1 717 €	PAP	325 400 €
Travaux restaurant	452 800 €	CG (contrat de ruralité)	70 000 €
Travaux logement adjacent	121 500 €	FISAC (30 à 40 %)	172 290 €
Maîtrise d'oeuvre	55 580 €	Réserves parlementaires	12 000 €
équipements	50 000 €	Loyers (6000 € X 10 ans)	60 000 €
Frais divers	30 000 €	10 pylônes supplémentaires (4000 X 10 ans)	400 000 €
	872 897 €		1 269 690 €

Budget Primitif 2013 budget « Hôtel Restaurant » (visa /04/2013)

Le CM approuve (9 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention), le Budget « Hôtel Restaurant » 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 794 417 €, soit 1 000 € pour la section de fonctionnement et 793 417 € en investissement.

X. Compte Administratif (CA) 2012 Budget « Communal » (visa /04/2013)

Le CM approuve à l'unanimité le CA Budget « Communal » du Maire pour l'exercice 2012, qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 43 817.62 €

XI. Budget Primitif 2013 Budget « Communal » (visa /04/2013)

Le CM approuve à l'unanimité le Budget « Communal » 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 940 210 € soit 386 464 € pour la section de fonctionnement et 553 746 € en investissement.

L'excédent de clôture 2012 de la section de fonctionnement de 114 244 € est affecté en recette de fonctionnement pour 52 167 € et en recette d'investissement pour 62 077 €

XII. Subvention au Budget Annexe « Hôtel Restaurant » année 2013 (visa 16/04/2013)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € au budget annexe « Hôtel Restaurant », afin d'équilibrer sa section d'exploitation pour l'exercice 2013.

XIII. Subvention au budget CCAS année 2013 (visa 16/04/2013)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'une subvention est nécessaire pour financer le repas offert aux personnes âgées.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 2 800 € au budget annexe CCAS.

XIV. Subvention au budget lotissement « Beaux Regards » année 2013 (visa 16/04/2013)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 34 875 € au budget annexe lotissement « Beaux Regards », afin de prendre en charge le déficit par le budget communal.

XV. Taux des impôts locaux année 2013

Lorsque nous avons intégré la communauté de communes de Canisy au 1^{er} janvier 2013, Mme le Maire s'est engagée à ce que les impôts locaux ne subissent pas d'augmentation. C'est ainsi que :

- le taux de la taxe d'habitation était de 12.17 % et passe à 8.09 %
- le taux de la taxe foncière bâti était de 11.77 % et passe à 6.72 %
- le taux de la taxe foncière non bâti était de 25.38 % et passe à 17.22 %
- le taux de la cotisation foncière des entreprises était de 14.80 % et passe à 10.06 %.

Malgré la hausse prévue des taux de la communauté de communes (6 %), les contribuables bénéficieront ainsi d'une diminution globale de leurs impôts locaux.

Taux des impôts locaux année 2013 (visa 16/04/2013)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que suite au changement de Communauté de communes au 1^{er} janvier 2013 et pour ne pas grever le budget des ménages carantillais, il serait bon d'envisager une baisse des taux des impôts locaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de baisser les impôts locaux en 2013. Les taux retenus sont donc de :

- Taxe d'Habitation : 8.09 %
- Taxe Foncière Bâti : 6.72 %
- Taxe Foncière non Bâti : 17.22 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 10.06 %

XVI. Subventions année 2013

Le CM a décidé de verser les subventions suivantes pour un montant de 6 144 € pour 2013 :

Goujon Carantillais : 123 €; Société de Chasse Carantilly / Cametours : 200 €; ACPG / CATM Carantilly : 194 €; Cercle de l'Amitié Carantilly : 255 €; Comité des Fêtes Carantilly : 3 000 €; Aux Cidres etc : 200 €; Bol d'Air : 1 000 €; JSC : 750 €; La Patriote : 160 €; l'Etrier : 120 €; ADPCR : 60 €; Amicale Pompiers Marigny : 62 €; Fleurs de la Mémoire : 20 €

XVII. Comptes de Gestion du Receveur Municipal (visa /04/2013)

Le CM, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion (Budget Communal, Ordures Ménagères, Assainissement, Lotissements Le Bois Hébert et Beaux Regards) de M. LASRI, Receveur Municipal pour l'exercice 2012 et déclare qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 45.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	Le Secrétaire, Bernard PATIN
Pierre BOURGE	Henri DUPONT
Bruno CORON	Gratien ALLIX PP H. LEROUXEL
Nadège PAISANT	Mireille LEVALLOIS
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE
Henri LEROUXEL	Pierrette L'ORPHELIN PP B. CORON
Michel PACARY	Noël BOURDON PP H. DUPONT
Malika LEDOUX	